

Allemagne
France
Luxembourg

LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

OBSTACLES À LA MOBILITÉ POUR LE MÉTIER D'ASSISTANT(E) SOCIAL(E)

DÉFINITION

L'assistant(e) social(e) intervient auprès de personnes confrontées à des difficultés familiales, professionnelles, financières, scolaires ou médicales. Il/elle apporte des conseils, propose des solutions, informe les personnes en difficulté sur leurs droits sociaux, et les oriente vers les lieux d'accueil spécialisés.

Dans l'exercice de son activité, l'assistant(e) social(e) effectue un important travail de gestion de dossiers. Il/elle réalise des comptes rendu d'enquête, et est en charge de la correspondance avec différentes administrations pour effectuer des requêtes. Les déplacements sont nombreux.

Ses domaines d'intervention sont variés. Ils peuvent concerner la protection de l'enfance, l'insertion professionnelle, le soutien administratif, la vieillesse, la dépendance....

Le métier d'assistant(e) social(e) est réglementé dans les trois pays de la Grande Région, l'Allemagne, la France, et le Luxembourg. En France c'est la seule profession dont l'accès est soumis à des conditions réglementaires pour les travailleurs sociaux, depuis le décret de juin 2004 qui en fixe les modalités. La reconnaissance du diplôme entre les pays entre dans le cadre de la directive européenne 2005/36/CE sur les qualifications professionnelles.



Malgré une évolution vers davantage d'uniformisation, les formations présentent des différences qui constituent des freins à la mobilité. Des études menant vers des carrières plus variées dans le secteur social sont mises en place notamment en Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg..., alors que la Belgique et la France offrent des formations plus traditionnelles.

NÉCESSITÉ D'UNE TRÈS BONNE CONNAISSANCE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS DU PAYS CONCERNÉ

Le métier d'assistant(e) social(e) est étroitement lié aux problèmes de société, aux politiques sociales et au cadre institutionnel de chaque pays.

LUXEMBOURG :

Une connaissance approfondie des rouages administratifs et des diverses institutions est nécessaire (Ex. : Service de psychologie et d'orientation scolaires, Office national de l'enfance, Service social à l'hôpital, offices sociaux, Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance dépendance...).

L'assistant(e) social(e) doit avoir des connaissances poussées des lois luxembourgeoises, afin de pouvoir orienter les personnes demandant de l'aide.

La structure de la population a beaucoup évolué au Luxembourg depuis 1979. Elle a augmenté et le nombre de résidents étrangers a doublé. Des problèmes relatifs à la pauvreté sont apparus (surendettement, toxicomanie, problèmes psychologiques...) et ont engendré un nombre croissant de mesures d'aides proposées par l'Etat.



PROFIL DE MÉTIER DIFFÉRENT SELON LES PAYS

PROFIL DU MÉTIER EN FRANCE :

L'activité de l'assistant de service social varie suivant le lieu et l'environnement dans lequel s'effectue le travail : municipalité, Conseil général, Éducation nationale (établissement scolaire), grande entreprise, association, hôpital, en milieu urbain ou rural.

On distingue deux catégories d'assistant(e) social(e) :

Les **polyvalents de secteur** exerçant au sein d'une population d'un secteur géographique (quartier, arrondissement...).

Les **polyvalents de catégorie** travaillant dans un secteur d'activité particulier, comme les grandes entreprises, l'Éducation nationale ou le milieu carcéral.

PROFIL DU MÉTIER EN ALLEMAGNE :

Les études universitaires dans la filière « Sozialarbeit » sont généralistes et peuvent mener à différents métiers : enseignement, recherche, pédagogie sociale, management social, conseil.

Le diplôme d'Etat de **Sozialarbeiter/in, Sozialpädagoge (in)** mène à une large palette de fonctions, dans des environnements très divers : foyers pour jeunes, foyers pour personnes handicapées, maisons de retraite, ou différents services sociaux.

Une distinction existe entre le Sozialarbeiter et le Sozialpädagoge : le premier travaille surtout avec des adultes, le second avec des jeunes.

OBSTACLE DE LA LANGUE

L'assistant(e) social(e) est en contact avec la population locale. La connaissance de la langue est impérative pour chaque pays :

Au Luxembourg, il est pratiquement impossible pour une personne diplômée de trouver un emploi sans connaître le luxembourgeois.

En Allemagne et en France, un candidat peut se voir refuser la reconnaissance de son diplôme s'il ne maîtrise pas la langue du pays.

DIFFÉRENCE DE FORMATIONS

LUXEMBOURG : formation en trois ans par ECTS + complétée par une année de stage pratique

Le nouveau règlement grand-ducal du 18 juillet 2013 a redéfini les attributions de l'assistant social et validé un nouveau diplôme. Les études sont désormais organisées selon le processus de Bologne (Bachelor).

DIPLÔME Diplôme d'Etat d'assistant social luxembourgeois.

FORMATION Le Bachelor professionnel en sciences éducatives et sociales, menant au diplôme d'éducateur gradué (180 ECTS) s'obtient sur 3 ans, soit 6 semestres, à l'Université du Luxembourg. Les diplômés du bachelor doivent avoir suivi, au-delà du cursus général, un enseignement d'approfondissement en droit luxembourgeois appliqué au travail social et avoir effectué un ou plusieurs stages pratiques à raison de 18 ECTS ou l'équivalent de 450 heures dans des services sociaux pour obtenir leur diplôme.

Lorsque le diplôme est obtenu, une demande d'autorisation d'exercice est à effectuer auprès du Ministère de la Santé.

CONDITION D'ADMISSION Posséder le baccalauréat ou un diplôme équivalent

FRANCE : formation de trois ans ne menant pas à un diplôme universitaire

DIPLÔME Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)

Les études d'assistant de service social se déroulent en école spécialisée sur une durée de 3 ans. Elles peuvent s'effectuer aussi en Institut Universitaire de Technologie (IUT). Dans ce cas les candidats préparent, en 2 ans, le Diplôme Universitaire de Technologie « carrières sociales-option assistance sociale » suivi d'une année en école spécialisée.

FORMATION Elle comprend une partie théorique et des stages pratiques en service social (460 heures, soit 12 mois de stage, répartis sur les trois années).

Les étudiants peuvent en outre bénéficier d'une unité de formation facultative de 120 h portant sur l'approfondissement d'une langue vivante étrangère.

CONDITION D'ADMISSION Diplôme de fin d'études secondaires ou diplôme reconnu équivalent + concours très sélectif. L'épreuve de sélection (épreuves écrites et orales) est propre à chaque école.



ALLEMAGNE : Les formations ne sont pas organisées selon un programme national.

Le diplôme de « Sozialarbeiter » ou « Sozialpädagoge » a été remplacé par un diplôme universitaire de niveau bachelor. Néanmoins seul le diplôme de « Staatlich anerkannter Sozialarbeiter(in) / Sozialpädagoge(in) » permet d'exercer la profession d'assistant(e) social(e).

DIPLÔME bachelor of arts (6 semestres, 180 ECTS) ou master (8 semestres)

La formation doit être effectuée dans une Fachhochschule. Elle n'est pas encadrée par un programme national, néanmoins tous les cursus prévoient un stage pratique. Différentes spécialités peuvent être choisies : Sozialarbeit und Politik, Sozialarbeit und Ökonomie, Sozialarbeit und Rechtswissenschaften

FORMATION Elle peut se faire en alternance dans une Hochschule. Il n'y a pas d'uniformisation des formations au niveau fédéral. Pour les étudiants possédant un bachelor d'une Fachhochschule, la reconnaissance pour l'obtention du diplôme d'Etat est faite par chaque Land.

Le processus est différent selon les Länder : certains reconnaissent automatiquement les études universitaires en délivrant le diplôme, pour d'autres un stage pratique est obligatoire pour l'obtention du diplôme.

CONDITIONS D'ADMISSION Fachhochschulreife (bac ou diplôme reconnu équivalent). Chaque Fachhochschule définit ses critères de sélection. Elle s'effectue par l'évaluation du dossier scolaire dans certains établissements, ou par des épreuves d'aptitude dans d'autres.

Un stage préalable peut éventuellement être demandé avant le début des études (durée variable selon les établissements).

DIFFICULTÉ DE RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

LUXEMBOURG :

Reconnaissance des diplômes étrangers (obtenus dans un pays de l'Union Européenne): nécessité d'effectuer une année de stage pratique au Luxembourg.

Les détenteurs d'un diplôme obtenu dans un pays de l'Union Européenne doivent faire reconnaître leur diplôme sur la base de la loi du 19 juin 2009 relative à la reconnaissance des titres de formation et des qualifications professionnelles (transposition de la directive 2005/36/CE). La demande de reconnaissance est à effectuer auprès du Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle. La formation doit être de 3 années minimum.

Dans presque tous les cas, même s'il y a reconnaissance de la formation de 3 années, une 4^{ème} année de formation pratique au Luxembourg est nécessaire pour obtenir le diplôme d'Etat luxembourgeois. C'est pourquoi une épreuve d'aptitude, organisée par l'Université du Luxembourg pour l'accès à la 4^e année, est presque systématique.

L'ÉPREUVE D'APTITUDE L'épreuve d'aptitude, organisée par l'Université du Luxembourg, porte essentiellement **sur des éléments de droit et d'organisation du travail social au Luxembourg**. Des cours de préparation, non obligatoires, sont organisés depuis la session de 2012 pendant les 6 semaines précédant l'épreuve.

Au maximum 50 personnes sont admises dans un processus de sélection.

- Processus de sélection pour les candidats étrangers ayant une expérience professionnelle de moins de 3 ans : **un dossier de candidature est à transmettre fin juin**. Les candidats retenus doivent se soumettre à un examen écrit et entretien oral.
- Processus de sélection pour les candidats étrangers ayant une expérience professionnelle de 3 ans au minimum : **des entretiens d'admission sont organisés 2 fois par an** (début octobre et début mars) par l'Université du Luxembourg suite à l'envoi d'un dossier de candidature.

STAGE D'ADAPTATION EN MILIEU PROFESSIONNEL Si des différences substantielles apparaissent dans le contenu de la formation, il peut être demandé au candidat d'effectuer un stage d'adaptation. Il est rémunéré et sa durée sera fixée par la commission de reconnaissance (de un mois à deux ans).

FRANCE :

Reconnaissance des diplômes étrangers (obtenus dans un pays de l'Union Européenne) : soumise dans certains cas à un stage d'adaptation ou une épreuve d'aptitude.

Dans chaque région, la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) est chargée de l'examen du diplôme. Après comparaison des formations, la décision est rendue par la DRJSCS. Un stage d'adaptation ou une épreuve d'aptitude peuvent être demandés aux ressortissants des pays européens si la formation est inférieure d'un an à la formation française.

STAGE D'ADAPTATION Il est organisé par un établissement de formation préparant au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social. Il comporte des enseignements théoriques, d'une durée de 250 h, et un stage professionnel de 12 semaines. Le stage d'adaptation est validé par la réussite à une épreuve consistant en la présentation « d'un dossier de pratiques professionnelles ». Il est suivi d'un entretien avec un jury chargé d'évaluer les connaissances acquises au cours du stage.

L'ÉPREUVE D'APTITUDE Elle consiste en une épreuve écrite d'une durée de 3 heures organisée en centre d'examen inter-régional. Elle porte sur le thème choisi par le candidat et est suivie d'un entretien avec le jury portant sur une mise en situation professionnelle.

ALLEMAGNE :

Reconnaissance des diplômes étrangers (obtenus dans un pays de l'Union Européenne) : évaluation par chaque Land.

Chaque Land décide de l'équivalence ou non du diplôme avec celui du « staatlich anerkannter Sozialarbeiter ». Pour la Sarre l'administration compétente est le Ministerium für Soziales, Gesundheit, Frauen und Familien. Elle procède à la vérification du contenu de la formation, des stages, de l'expérience professionnelle. Selon la situation, **une épreuve d'aptitude ou un stage d'adaptation** peuvent être proposés.

En cas de reconnaissance partielle, il est conseillé de faire reconnaître son diplôme par la Zentralstelle für das ausländische Bildungswesen (www.kmk.org). Il peut permettre de compléter ses études en Allemagne pour obtenir une reconnaissance.

Reconnaissance du diplôme allemand à l'étranger.

Le diplôme étant organisé suivant le processus de Bologne, il bénéficie d'une plus grande facilité de reconnaissance au Luxembourg.



TRAVAILLEURS FRONTALIERS - ETUDIANTS & DEMANDEURS D'EMPLOI - ENTREPRISES



Travailleurs Frontaliers

Frontaliers Lorraine vous informe sur la législation (droit du travail, fiscalité et protection sociale) applicable aux travailleurs frontaliers dans la Grande Région.

MEMBRES

Votre identifiant

Votre mot de passe

SE CONNECTER

Lagenda de la Grande Région

AVR 15 Prestations de service dans la Grande Région
Vous proposez vos services dans la Grande Région? Êtes-vous au point sur les formalités obligatoires [...] Lire la suite

AVR 03 CRP Henri Tudor : Portes ouvertes masters 2 professionnels
Le CRP Henri Tudor organise une soirée Portes ouvertes des Masters professionnels en formats continue le [...] Lire la suite

MARS 25 Salon de l'emploi, 25 mars, Creutzwald
Le réseau EURES organise le 25 Mars 2014 un salon de l'emploi à Creutzwald Cede [...] Lire la suite

FAQ du travailleur frontalier

Je vais toucher ma retraite au Luxembourg, mais je réside en France. Où dois-je payer mes impôts?
A l'heure des salaires perçus par les frontaliers travaillant au Luxembourg, les pensions Lire la suite

TOUTES LES QUESTIONS

Rejoignez le réseau des Frontaliers

FACEBOOK TWITTER



Publications

Consulter et télécharger gratuitement nos dernières publications

EN SAVOIR PLUS

La revue de presse

25 MARS 2014 Salaires minimum en Allemagne
Le projet de loi allemand mettant en place un salaire minimum de 8,04€ est de nature Lire la suite

20 MARS 2014 Précision sur le calcul des trimestres
Deux décrets d'application de la loi de réforme des retraites du 20 janvier, publiés le 19 Lire la suite

20 MARS 2014 3 000 jobs pour l'été en Lorraine
Depuis lundi et jusqu'à vendredi, 3 000 offres d'emploi sont proposées pour l'été prochain dans les relais Lire la suite

Vie quotidienne

Retrouvez toutes les informations utiles au quotidien avec le soutien de notre réseau de partenaires

TRANSPORT
Covoiturage, transport en commun...

SANTÉ / SOCIAL
Sites partenaires, dossiers...

ÉTUDES TRANSFRONTALIÈRES
Rapport, études OE...

FORMATION
Informations, sites, dossiers...

Nos permanences

Retrouvez nos permanences d'information près de chez vous

METZ
WTC Tour B
2 rue Augustin Fresnel
57070 METZ
Tél. 03 87 20 40 91
(sur rendez-vous uniquement)

LONGWY
14 rue Stanislas
54400 LONGWY
Tél. 03 82 38 39 99
(sur rendez-vous uniquement)

Navigation

- DEMANDEURS D'EMPLOI
- ACCÈS
- ÉTUDIANTS
- TRAVAILLEURS FRONTALIERS
- NUMÉRIQUE
- PUBLICATIONS
- FAQ DU TRAVAILLEUR FRONTALIER
- CONTACT
- REVUE DE PRESSE
- MENTIONS LÉGALES

La lettre d'informations

Le CRD EURES Lorraine sélectionne pour vous le meilleur de la revue de presse et de l'agenda de la Grande Région dans sa newsletter bimensuelle.

NEWSLETTER

Réseau des frontaliers

Facebook Twitter

Nos financeurs



Retrouvez nous sur votre mobile !

Vous pouvez lire sur votre mobile pour accéder facilement au site mobile Frontaliers Lorraine. Téléchargez dès à présent le site dans vos favoris pour simplifier vos prochaines visites.



www.frontalierslorraine.eu

Le site ressource du travail frontalier

Dépôt légal

ISBN : 978-2-919467-23-5

EAN : 9782919467235

Mai 2014

